

N°7

Séance du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le mardi 3 mars à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Vincent LAUER, le Maire. Le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 et se retire de la séance avant le vote du Compte Financier Unique, qui est mis au vote par Christophe LEFOULON, 1er Adjoint.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CERISIER Vincent, M. CHABAUTY Alexandre, Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe, M. CHASSAT Alexandre, M. LAUER Vincent Maire, M. LEFOULON Christophe 1er Adjoint, Mme TESSIER Sylviane, M. THABUTEAU Aurélien, Mme THEUTTHOUNE Gisèle 2ème Adjointe

Procuration(s) :

M. SOYER Thierry donne pouvoir à M. CERISIER Vincent, Mme FAUTREL-BEAUR Emmanuelle donne pouvoir à M. LEFOULON Christophe 1er Adjoint

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
25 février 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DHYEVRE Caroline, Mme FAUTREL-BEAUR Emmanuelle, M. SOYER Thierry

Date d'affichage
25 février 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe

04 mars 2026
et publication du
04 mars 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Vincent LAUER, le Maire, vote le Compte Financier Unique 2025 et arrête les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 051 583,33
	Réalisé :	150 936,75
	Reste à réaliser :	17 068,48
Recettes :	Prévu :	1 051 583,33
	Réalisé :	93 705,66
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	924 554,16
	Réalisé :	360 497,64
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	924 554,16
	Réalisé :	921 671,94
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-57 231,09
Fonctionnement :	561 174,30
Résultat global :	503 943,21

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Antigny



AR **Préfecture** le Maire LAUER Vincent

le(s) secrétaire(s) de séance